



La trace du lion. (Page 236.)

Vous eussiez dirigé l'Etat peut-être... Est-il un rôle plus beau pour une femme?

— Voyez-vous ma chère belle, quel dangereux flatteur que M. de La Rochaigné, dit la baronne à Ernestine, il est capable de vouloir peut-être vous donner aussi le goût de la politique...

— A moi, madame? oh! je ne crains pas cela, répondit Ernestine en souriant.

— Vous raillez tant que vous voudrez, ma chère amie, dit le baron à madame de La Rochaigné; mais je prétends que ma chère pupille... a dans l'esprit quelque chose de réfléchi... de posé... de sérieux... très-remarquable pour son âge, sans compter qu'elle ressemble incroyablement au portrait de la belle et fameuse duchesse de Longueville, qui a eu sous la Fronde une si grande influence politique.

— Ah!... c'est trop fort, dit la baronne en interrompant son mari avec un redoublement d'hilarité.

(La suite au prochain numéro.)

LA CHASSE AU LION *

PAR

JULES GÉRARD

— LE TUEUR DE LIONS —

(Suite.)

Voilà comment chassent, ou plutôt chassaient les Ouled-Meloul et les Ouled-Cessi.

Je m'explique.

Avant la prise d'Alger, c'est-à-dire à l'époque où l'Afrique, aujourd'hui française, était au pouvoir des Turcs, les beys de Constantine donnaient à ces deux fractions des titres qui les exceptaient de l'impôt et de toutes les autres charges pesant sur les autres tribus.

En outre de cela, ils leur payaient largement, et selon ce qu'elles leur avaient coûté d'hommes, les dépouilles des lions qu'ils tuaient et qu'ils envoyaient au pacha d'Alger, lequel les offrait au grand sultan.

Depuis que nous occupons le pays, les chefs de ces deux fractions ont eu beau présenter à l'autorité française les titres qui les protégeaient précédemment, on les a traitées comme les autres tribus, en les soumettant au paiement des impôts, aux réquisitions et autres charges dont elles sont passibles.

Il y a plus encore : c'est que, lorsqu'il est arrivé que l'une ou l'autre de ces deux fractions a offert aux représentants du pouvoir en Algérie la dépouille d'un lion qu'elle avait tué, les administrateurs, ne voyant que la peau de la bête sans savoir ce qu'elle avait coûté à ceux qui l'apportaient, ont donné la prime dérisoire de cinquante francs, allouée, en pareil cas, par l'État, et ont dit aux chasseurs de disposer comme ils l'entendraient de la dépouille offerte.

Alors ceux-ci, blessés de se voir traités en marchands de peaux et appréciant mieux la valeur de leur sang, ont laissé la dépouille à la place où ils l'avaient déposée, et, sans dire un mot, sans faire un geste, ils sont rentrés fièrement sous leurs tentes pour mettre les fusils dans leurs fourreaux.

Ce n'est que de loin en loin, et lorsqu'ils ont personnellement beaucoup à souffrir du voisinage d'un lion, que les Ouled-Meloul et les Ouled-Cessi se décident à l'attaquer.

Il leur est arrivé plusieurs fois, depuis deux ou trois ans, de venir me chercher à Constantine, et, lorsqu'ils ne me trouvaient pas, de laisser décimer leurs troupeaux pendant un mois entier plutôt que de prendre les armes.

Je n'approuve ni ne blâme ce qu'a fait l'autorité française à l'égard de ces deux fractions; mais je crois qu'il m'est permis, en écrivant un livre de chasse, de signaler au monde chasseur à qui je m'adresse tout ce qui

se rattache à ces hommes vraiment dignes de quelque sympathie.

Venons maintenant aux Chegatma, cette troisième fraction sur laquelle il n'y a pas grand'chose à dire, quoiqu'elle ait joui autrefois des mêmes privilèges que ses aînées.

Les Chegatma forment une petite fraction qui s'est détachée d'une tribu tunisienne portant ce nom : ils sont venus, il y a environ quarante ans, à la suite d'un bey de Tunis qui mit le siège devant Constantine, et se sont établis dans la montagne d'Hamama, chez les Haractah.

Lorsque le cheik de cette fraction fait un appel aux armes, il peut réunir une centaine de fusils.

Les montagnes dans lesquelles ils chassent habituellement sont Hamama, Bou-Tokrem et Tafrent.

Les détails qui précèdent l'attaque sont les mêmes chez les Chegatma que chez les Ouled-Cessi et les Ouled-Menoul. C'est toujours un feu qui sert de point de ralliement à l'assemblée, et ce feu est toujours allumé par les hommes qui ont fait le bois.

Lorsque l'animal est détourné et l'enceinte raccourcie prudemment, les chasseurs l'entourent sans bruit et montent sur les pins ou les chênes dont les trois montagnes désignées sont couvertes.

Tout le monde étant à son poste, on commence à hurler de toutes parts, et, si le lion ne se montre pas, on brûle alors quelques cartouches.

L'animal, accoutumé à avoir affaire à des hommes et non à des écureuils, jugeant par les cris qu'il a entendus autour de lui que les Arabes sont divisés, quitte doucement son repaire, et se dirige, l'œil aux aguets, l'oreille basse et frémissante, la queue tendue, vers certain brailard qu'il croit surprendre isolé, du reste de la bande.

Tout à coup, il entend là, tout près de lui le bruit que fait ordinairement un fusil qui rate; sans faire un pas de plus, il se couche